

**PROCES VERBAL - CONSEIL APPEL (Réponses aux questions des parents)
13 OCTOBRE 2016 à 20H30
22 rue Malar – 75007 Paris**

- **I – Approbation du CR**

Les membres présents approuvent à l'unanimité le CR de l'AG du 29/09/2016, joint à l'ordre du jour.

- **II – Acompte de réinscription**

Dans le prolongement du conseil du 06/06/2016, la question de l'encaissement des acomptes de réinscription est posée.

M. Champagne annonce que La Rochefoucauld proposera 3 choix dans le paiement de ces acomptes :

- Règlement en une fois par prélèvement,
- Règlement en 3 fois par prélèvement (en février – mars – avril),
- Règlement en une fois par chèque.

Afin de permettre la réalisation de la date de prélèvement en février, il est nécessaire d'avancer la date de réinscription au mois de janvier.

- **III – Sécurité**

L'Apel se fait l'écho de quelques parents qui s'interrogeaient sur l'absence de militaires aux abords de l'école et donc des mesures de sécurité désormais applicables à l'école.

Mme Loukil rappelle que la présence des militaires ne relève pas de l'école mais de la mairie, des autorités ministérielles. Elle rappelle également que la sécurité est un sujet au cœur des préoccupations de l'école et de tout le corps enseignant. A cet égard, les mesures suivantes existent :

1/ Les effectifs ont été doublés aux entrées / sorties

2/ Formation et sensibilisation des enseignants (et des élèves) sur les 3 types d'alertes :

- évacuation, incendie
- PPMS confinement
- PPMS intrusion

Aux abords de l'école, de nouvelles bandes jaunes désormais très visibles dissuadent les voitures de s'arrêter.

Au collège / lycée, les élèves ne peuvent plus rester devant l'école sur le trottoir. Les mêmes formations aux alertes ont été menées.

Une commission sécurité va être créée au sein de l'Apel afin de répondre aux éventuelles questions de parents et effectuer des démarches si nécessaire (préfecture...)

IV – Gestion des livres (doublons et nouveaux manuels)

Avec la réforme du collège, tous les programmes d'enseignement changent, pour toutes les matières et à tous les niveaux (6^{ème}-5^{ème}-4^{ème}-3^{ème}) ; la conséquence est donc que tous les manuels changent en même temps. Les collèges doivent racheter des manuels neufs pour toutes les matières, c'est une dépense conséquente.

C'est la 1^{ère} fois qu'une telle situation se produit (jusqu'à présent, une réforme était progressive : une année à chaque fois) : ce qui conduit à une situation ubuesque dans la mesure où certains élèves se retrouvent dans un niveau où le programme a été changé mais pour lequel ils n'auraient pas forcément eu le (nouveau) contenu exigé par la réforme -> Difficultés liées à l'application simultanée en 2016 de nouveaux programmes pour tous les niveaux et dans toutes les disciplines.

L'école a donc fait le choix, pour l'instant, de changer le moins de manuels dans l'attente de savoir comment se poursuit la mise en place de ces nouveaux programmes. Bien évidemment, les nouvelles parties du programme seront fournies en photocopie si besoin.

Ont été changés : les livres histoire-géo en 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.

Il convient de noter également que les enseignants ont tous les nouveaux manuels,

L'Apel La Roche s'est renseigné auprès d'autres Apel et il s'avère que la plupart des collèges privés parisiens n'ont pas acheté les nouveaux manuels.

La question est posée pour les élèves de 3ème qui passent le brevet -> M. Champagne assure qu'il n'y a pas de problème particulier, les enseignants sont attentifs à ce que le programme soit tenu en égard à l'enjeu du brevet.

Concernant les doublons, il n'y a pas de difficulté pour ceux qui n'ont pas été rachetés suite à la réforme (avec le problème déjà évoqué l'année dernière sur certains livres de 4^{ème} qui ont disparu)

Question de l'opportunité du financement par l'Apel des livres doublons des 6^{ème}-5^{ème} en Histoire-Géographie? Soit environ 25 !€/enfant sur 130 élèves par niveau?

- **V. Scolinfo et récupération des devoirs**

Evocation par un membre de l'Apel d'une demande de rendre un travail pour le lendemain avec nécessité pour l'élève (de 4^{ème}) de se connecter à Scolinfo et d'imprimer un document à compléter.

2 points sont abordés dans la discussion :

- le (court) délai de réponse : il n'est pas certain que tous les parents laissent libre accès à l'ordinateur
- la demande d'impression du document : il n'est pas certain que tous les parents aient une imprimante à la maison

M. Champagne entend la demande et va sensibiliser les professeurs au délai des demandes. Il rappelle que l'accès à une imprimante dans un bref délai est nécessaire pour les élèves du Collège et du Lycée.

- **VI – Diffusion des listes de classe**

L'école cette année n'a pas communiqué les listes de classes papier à chaque enfant car elle pensait que l'outil de communication Nexinet permettrait de remplacer la remise physique de la liste. Le retard de mise en place de cet outil a décalé la transmission de l'information sur les listes car les accords des parents sur la diffusion n'avaient pas été recueillis. L'école a donc fait partir un mail général d'autorisation sauf contre-indication explicite. Les listes ont donc été envoyées par l'école à l'Apel qui s'est chargé de les communiquer aux parents correspondants de chaque classe.

Au collège/lycée, les listes ont bien été données aux élèves. A noter que ces dernières ne comportent que l'adresse physique et le numéro de téléphone fixe (pas de mails, ni de portables).

La secrétaire de l'association
Alcina PIERRARD